REÇU le
- 7 NOV. 2025
Rép:

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Brest, le 28 octobre 2025

Objet : Pérennité du modèle d'apprentissage français pour les prochaines années - Demande de rencontres

Monsieur le député,

Je me permets de vous écrire en tant que directeur du campus Aftec implanté à Brest, dans votre département.

Présent sur le territoire depuis 3 ans, notre campus en pleine expansion accueille aujourd'hui 220 étudiants au sein de 3 écoles (Aftec, Ipac Bachelor Factory et Mbway) dont une part significative en apprentissage (90% de l'ensemble des étudiants). Solidement implantés dans l'écosystème local, nous collaborons avec plus de 200 entreprises partenaires et développons des formations étroitement alignées avec les besoins en compétences du territoire, notamment dans les secteurs du commerce, tourisme, des ressources humaines ou encore de la gestion/finance.
Notre établissement joue ainsi un rôle actif dans la promotion de l'emploi local, en facilitant l'insertion professionnelle de nos étudiants et en répondant aux besoins de recrutement des acteurs économiques régionaux. Nous contribuons également à maintenir et développer des emplois non délocalisables avec nos 15 collaborateurs présents sur le campus.

À l'approche de l'examen de la prochaine loi de finances, et alors que les politiques de soutien à l'apprentissage font l'objet de réflexions renouvelées, notre secteur se trouve dans une situation de plus en plus préoccupante. Les baisses successives de financement - notamment les réductions du niveau de prise en charge des formations préparant à nos diplômes et titres - ont été absorbées, pour l'essentiel, par les établissements de formation eux-mêmes. Ces ajustements budgétaires, lorsqu'ils s'accumulent, engendrent des déséquilibres profonds dans l'organisation des structures d'accueil. C'est toute la chaîne de valeur de l'apprentissage qui s'en trouve affectée : de la stabilité des équipes pédagogiques à la qualité du suivi des apprentis, en passant par la capacité à maintenir une offre de formation adaptée aux besoins du tissu économique. Si cette trajectoire devait se poursuivre, c'est la pérennité même du modèle qui pourrait être mise en cause, au détriment des jeunes, des entreprises et des territoires.

La précédente loi de finances a en effet très fortement alourdi la charge en baissant drastiquement le financement de l'apprentissage. Cela s'est tout d'abord matérialisé par la baisse des aides à l'embauche d'un apprenti, qui va mécaniquement faire baisser le nombre d'embauches. Le texte a également mis en place une participation obligatoire pour les entreprises, ce qui a également un effet désincitatif fort à embaucher des apprentis.

Nous exprimons une vive inquiétude quant à l'éventualité de nouvelles coupes budgétaires dans le projet de loi de finances à venir, qui viendraient fragiliser un système d'apprentissage profondément transformé depuis la réforme de 2018. Il s'agit là de l'une des rares politiques publiques de l'emploi à avoir produit des résultats tangibles et mesurables au cours des quarante dernières années. Non seulement elle a permis de franchir le cap du million d'apprentis, mais elle s'est également révélée être un puissant levier d'égalité des chances, avec un impact social et économique significatif. Ainsi, l'apprentissage a permis à 23 % d'étudiants issus de familles d'ouvriers ou d'employés d'accéder à des cursus d'ingénierie ou de commerce, contribuant concrètement à l'ascension sociale. Par ailleurs, le chômage des jeunes a reculé de 4,8 points entre 2018 et 2023.
Enfin, au-delà de ces résultats sociaux, l'apprentissage constitue aussi un investissement rentable pour la collectivité. Selon l'étude Walt menée en 2024, chaque euro investi dans l'apprentissage génère 1,09 euro de retour pour l'économie française. Cette rentabilité directe souligne la pertinence d'un modèle qu'il conviendrait de consolider plutôt que d'affaiblir.

Aussi, en amont des débats budgétaires, nous vous appelons à préserver le modèle Français de l'apprentissage en ne votant pas de nouvelles mesures budgétaires baissant le soutien à l'apprentissage lors de ce PLF. Les établissements tels que les nôtres ont besoin de stabilité et de visibilité pour les prochaines années alors même que se profile une nouvelle baisse des niveaux de prise en charge pour le milieu de l'année 2026.
C'est pourquoi nous appelons à l'organisation d'un Pacte de l'apprentissage à horizon 2035 afin d'imaginer collectivement le modèle de demain, soutenable pour les finances publiques de l'Etat, tout en étant bénéfiques pour les entreprises et pour les jeunes et leurs familles.

Par ailleurs, l'actualité parlementaire de cette fin d'année sera probablement l'occasion de débats sur la régulation de l'enseignement supérieur privé, sur la base du projet de loi proposé par le ministre de l'enseignement supérieur Philippe BAPTISTE, et approuvé par le conseil des ministres. Dans ce contexte, nous avons à cœur de présenter nos activités, la qualité de nos enseignements et la satisfaction de nos étudiants.

A titre personnel, je serais ravi de pouvoir vous accueillir dans les prochaines semaines au sein de notre établissement 72, rue de Loscoat à Brest. Ce serait l'occasion de vous présenter nos actions en faveur des jeunes, les innovations pédagogiques mises en place et discuter plus globalement de l'avenir de notre modèle d'enseignement supérieur à vocation professionnelle, de l'importance de sa régulation, et du futur modèle de l'apprentissage.

Au niveau national, notre association professionnelle, les Entreprises Éducatives pour l'Emploi porte une plateforme de proposition, jointe au présent courrier et présentant des propositions pour construire un modèle pérenne de l'apprentissage, au bénéfice de tous.
Notre délégué général, Alain Léon (dg@3e-asso.org) est à votre disposition pour des échanges approfondis sur cette plateforme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Jérôme Cueff, directeur Campus

AFTEC
22 rue de Loscoat
29200 BREST
Tél : 02.59.58.01.44
Siret : 351 191 119 00434 – APE 8559A